

CIRCULAIRE 156-22

14 décembre 2022

**RAPPORTS RELATIFS À
L'ACCUMULATION DE POSITIONS –
MISE À JOUR - LIGNES
DIRECTRICES**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a mis à jour ses lignes directrices concernant les rapports relatifs à l'accumulation de positions, aussi appelés déclarations des positions en cours importantes (« LOPR »).

À compter de la clôture des marchés du 30 décembre 2022, les participants agréés et les participants agréés étrangers (collectivement, les « participants ») ainsi que les tiers délégués devront : i) soumettre toutes les corrections des rapports LOPR et les rapports LOPR tardifs au moyen de l'interface utilisateur graphique du gestionnaire de rapport de position LOPR ou de l'API LOPR plutôt qu'au moyen du [portail de notification LOPR](#); ii) supprimer des positions à partir de l'interface utilisateur graphique du gestionnaire de rapport de position LOPR ou de l'API LOPR seulement si elles ont été soumises par inadvertance. Ces lignes directrices mises à jour sont prises en compte dans la FAQ (annexe 1) et dans le Guide des exigences réglementaires LOPR (annexe 2).

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec la Division aux coordonnées suivantes :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.